

Natura 2000

LES GORGES DE LA LOIRE

des espèces ...



des milieux ...



un site ...



COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000



ZSC « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »
ZPS « Gorges de la Loire »



Rédigé par Fabien Hublé
Chargé de mission Natura 2000 pour le SMAGL
Le 18 janvier 2018



1, 2, 3 brios d'engagement... pour une plus grande préservation de l'environnement !

Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire

13 rue d'Arcole - 42000 Saint-Etienne
tel : 04 77 43 24 46 - fax : 04 77 43 21 78
contact@smagl.com - www.smagl.com



Département Loire en Auvergne Rhône-Alpes
de Saint-Etienne au Forez



Sommaire

1. PREAMBULE	3
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
1.2. L'ANIMATION	3
1.3. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	4
1.4. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	4
2. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	5
2.1. ENTRETIEN DE MILIEU	5
2.2. GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	9
2.3. LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION DE LA RNR DES GORGES DE LA LOIRE	12
3. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES	13
3.1. SUIVIS FAUNISTIQUES	13
3.2. INVENTAIRE MILIEUX NATURELS	17
4. PROJET EN LIEN AVEC NATURA 2000	19
4.1. PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)	19
4.2. APPEL A PROJET FAUNE SAUVAGE	21
4.3. CONTRAT NATURA 2000 : COTEAUX DE CHAMOUSSET	22
4.4. MISE A JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURA 2000	24
4.5. SUIVI RAPACES NICHEURS	24
4.6. ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNAUX (ABC)	24
5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	27
5.1. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS	27
5.2. COMMUNICATION	27
5.3. ANIMATION FONCIERE	28
6. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	28
6.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	28
6.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	28

1. PRÉAMBULE

1.1. Le Docob et le site Natura 2000

Site n° FR 8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »

Surface concernée : 2 500 ha.

DOCOB validé le 08/07/2003

Révision du DOCOB effectuée le 29/04/2011

Site concerné par la Directive « Habitats Faune-Flore ».

Site n° FR 8212014 « Gorges de la Loire »

Surface concernée : 2 500 ha.

DOCOB validé le 08/07/2003

Révision du DOCOB effectuée le 29/04/2011

Site concerné par la Directive « Oiseaux ».

1.2. L'animation

Site Natura 2000	Président du comité de pilotage (suite élection COPIL 04/12/14)	Nom structure animatrice	Nbre de jours d'animation en 2017	Date début animation
Gorges de la Loire	Monsieur Alain SCHNEIDER – Adjoint spécial de Saint-Victor sur Loire	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire	210	2003

🐾 L'équipe du SMAGL

En 2017, plusieurs agents du SMAGL ont contribué à la mise en œuvre du Docob :

Chargé de mission Natura 2000	Fabien HUBLE
Stagiaire Natura 2000	Amélie CHRETIEN & Elodie JOLY
Chargée de communication	Ingrid PERRET
Directeur du SMAGL	Sébastien ARNAUD
Conservatrice de la RNR des gorges de la Loire	Nelly FELTER
Secrétaire comptable	Oriane GOUILLOUD
Équipe technique du SMAGL	Jean-Claude PRUD'HOMME Serge TRUPHEME Christian DECHANDON Eric CABOT

1.3. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

✎ Les principaux enjeux écologiques identifiés sur le site se situent sur les habitats suivants :

- Les pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures (2330)
- Les pelouses sèches (6210)
- Les prairies de fauche (6510)
- Les falaises siliceuses (8220)
- Les pelouses pionnières des dalles siliceuses (8230)
- Les hêtraies- chênaies (9120 et 9130)
- Les tillaies (9180)
- Les saulaies arborescentes à saule blanc (91E0)

12 habitats d'intérêt communautaire, d'une superficie de **665 ha**, sont recensés sur le site.

Les Gorges de la Loire abritent **19 espèces d'intérêt communautaire**, au titre de la directive oiseaux et habitats, faune, flore.

✎ Les 10 objectifs stratégiques sont déclinés en fiches action :

- « 7 fiches action » concernent la gestion des milieux et des espèces à court terme. Ces fiches portent sur la gestion des milieux prairiaux, des falaises et des landes et plus généralement sur le maintien des habitats ouverts et la réouverture des milieux.
- « 8 autres fiches » sont à mettre en œuvre à moyen terme et portent sur la gestion des forêts, des linéaires et des ponctuels (mares, arbres isolés).
- Enfin, « 6 fiches action » ont une échéance à plus long terme et visent la mise en place de suivis dont la périodicité est de 5 ans pour les oiseaux de la Directive Oiseaux et de façon plus ponctuelle pour les autres espèces de la Directive Habitat Faune-Flore.

1.4. Missions de la structure animatrice

✎ Plusieurs missions incombent à la structure animatrice, les principales sont les suivantes :

- Gestion des habitats et des espèces ;
- Suivi des évaluations d'incidences ;
- Suivis scientifiques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.



2. GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

2.1. Entretien de milieu

Le Baret

Le site du Baret situé sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 entre 2004 et 2008.

L'objectif de ce contrat était d'entretenir une prairie de 2,47 ha. Dans la cartographie des milieux naturels du précédent DOCOB, le site du Baret était désigné en « prairie de fauche » (code 6510) au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ». Le contrat prévoyait une action annuelle de fauche/gyrobroyage effectué par un prestataire de service (exploitant agricole local).



Photo 1 : prairie du Baret

Après l'arrêt du contrat, en 2008, aucune piste n'avait été trouvée pour poursuivre l'entretien. L'équipe technique du SMAGL est donc intervenue de nouveau en février, mars et avril 2014 à l'aide de la débroussailleuse autoportée Etesia (soit 10 jours de travail) pour rouvrir une nouvelle fois le milieu.

En 2016, Mme Blanchard, propriétaire de chevaux et habitante du hameau du Pinet (St-Maurice-en-Gourgois) s'est montrée intéressée pour reprendre la gestion du site en mettant en place un pâturage équin. Une convention a été établie et le SMAGL a apporté son soutien à l'exploitante en participant à un chantier de pose de clôture électrique.

En 2017, le site du Baret a donc été pâturé sur toute sa partie haute, la partie basse étant délaissée faute d'effectif d'animaux suffisant. Cependant Mme Blanchard a suivi en 2017 une formation pour obtenir le statut d'agricultrice et ainsi professionnaliser son activité ce qui lui permettra à l'avenir d'augmenter la pression de pâturage sur le secteur. Il est également à noter que l'accès au site a été grandement amélioré grâce à des travaux de réfection du chemin de Millamand.

En 2018, l'objectif est fixé sur la reconquête totale du site grâce à une augmentation de la pression de pâturage et par la mise en place d'une infrastructure de type clôture électrique sur la partie basse du site.

La Noirie

Une convention de mise à disposition a été signée entre EDF et le SMAGL afin que le syndicat puisse engager des actions de restauration et d'entretien sur les propriétés d'EDF. Cette convention a fait l'objet d'une mise à jour, son terme étant initialement fixé fin 2015.



Photo 1 : prairie de la Noirie (pâturage caprin)

Depuis 2013, le SMAGL a engagé une action agricole de mise en pâturage du site en finançant l'achat et la pose de clôtures. Une convention annuelle de mise à disposition de matériel a été signée avec l'exploitant agricole en charge de l'entretien du site.

En 2017, le pâturage caprin a été maintenu sur le site. Une action d'agrandissement des parcs de pâturage a également eu lieu.

PERIODE	ACTION
Janvier	Débroussaillage de réouverture avec une classe du lycée de Montravel
Février	Pose d'une clôture à moutons
Novembre	Suppression d'anciennes clôtures dégradées à l'intérieur des parcs en partenariat avec l'association sauvegarde 42

Tableau 1 : liste des actions réalisées à la Noirie en 2017

🐾 Lande de Grangent

La lande de Grangent est une vaste étendue de lande à genêt purgatif qui a la particularité d'abriter en son sein une pelouse ouverte pionnière des dunes sableuses intérieures (code Natura 2000 : 2330). Cet habitat d'intérêt communautaire est menacé par une fermeture lente du milieu par le genêt à balais et le pin sylvestre.

Aucune solution pérenne au maintien de cet habitat, comme la mise en place d'une activité pastorale, n'est envisagée sur le secteur du fait de son isolement et de l'absence d'infrastructure pastorale.

L'entretien de ce milieu passe donc par un entretien mécanique du site qui a débuté fin 2017 par l'équipe technique du SMAGL à l'aide de la débroussailleuse autoportée Etesia.



Photo 2 : Lande de Grangent vue du chateau d'Essalois

🐾 Entretien des Echandes (lutte contre la fougère aigle)

La fougère aigle est une espèce qui dispose d'une importante capacité de colonisation ; sa croissance rapide, son port élevé et sa toxicité pour le bétail lui permettent de créer rapidement des peuplements monospécifiques (ptéridaie). Aux Echandes, la lande à genêt purgatif et la prairie pâturée (au sud des Echandes) sont colonisées par la fougère aigle depuis plusieurs années.



En 2017, l'action de battage de la fougère aigle a été poursuivie avec 2 passages en juin et en août. La technique du battage consiste à casser à l'aide d'un baton les tiges de fougères à des périodes clés de leur développement pour affaiblir les rhizomes (source d'énergie permettant la reproduction et la croissance rapide des fougères au printemps). La tige ainsi cassée continue à drainer de la sève mais la fougère ne reconstitue plus ses réserves, au bout de quelques années le nombre et la hauteur des frondes est fortement diminué.

Afin de renforcer l'effet du battage par le piétinement du bétail, une pierre à sel a été déposée au centre du massif de fougère

Après une année d'action les premiers résultats apparaissent avec une diminution de la densité et de la hauteur des frondes. Ces premières observations sont encourageantes cependant la diminution de la hauteur des frondes rend également le battage plus difficile. D'ici quelques années la méthode sera donc potentiellement à adapter pour passer sur du débroussaillage mécanique à minima sur la partie en prairie.



Photo 3 : battage de fougères en cours en juin 2017

Fauche différenciée au Chatelet

L'entretien historique du Chatelet est réalisé par broyage grâce à la débroussailleuse autoportée Etesia. En 2016 et 2017 pour permettre un meilleur développement de la flore, seuls les chemins et le bord de Loire occupés par les touristes ont été tondus. Le reste de la végétation a évolué librement durant l'été. Cet entretien différencié a permis aux plantes plus tardives d'assurer l'entiereté de leur cycle de vie, sur le long terme cela permettra d'accroître la diversité floristique du site. Afin d'empêcher l'embroussaillage lié à l'abandon du broyage printanier, un broyage a été effectué au mois de septembre.



Photo 4 : fauche du chemin bord de Loire au Châtelet

Un état des lieux de la flore présente pourra être réalisé lors de la mise à jour de la cartographie des habitats en 2018 et répété dans plusieurs années pour mesurer l'impact du changement de pratique sur la diversité floristique du site.



📍 Mise en place de parc de pâturage à Condamine

Les pelouses et prairies sèches du plateau de Condamine sont des milieux remarquables aussi bien pour leur qualité écologique que paysagère. Cependant la pérennité de ces milieux ouverts (ce qui leur confère leur qualité écologique et paysagère) est menacée par la dynamique naturelle de la végétation qui a déjà rendu plusieurs hectares de prairies à la forêt. Jusqu'en 2016 le pâturage a été mené en parc mobile électrique.

Cependant la pratique de l'élevage sur le plateau se heurte à plusieurs facteurs limitants :

- Faible productivité des prairies pouvant menacer l'autonomie fourragère de l'exploitation
- Très peu d'équipements agricoles (clôtures fixes, bâtiments)
- Ouverture des parcs mobiles par les visiteurs de la réserve ou par le passage du gibier
- Temps de pose et dépose des parcs mobiles

De plus, l'exploitant agricole, ne pouvant vivre de son activité agricole, est double actif et ne peut donc pas surveiller son troupeau en permanence.

Dans le but de faciliter le travail actuel de l'agriculteur et de permettre une potentielle reprise de l'activité agricole dans le futur il a été décidé d'équiper les parcelles de clôtures fixes. Cette action est menée en concertation avec la RNR qui a financé les clôtures, le chargé de mission Natura 2000 a réalisé la cartographie des parcs, l'achat du matériel et supervisé la pose réalisée par l'équipe technique du SMAGL.

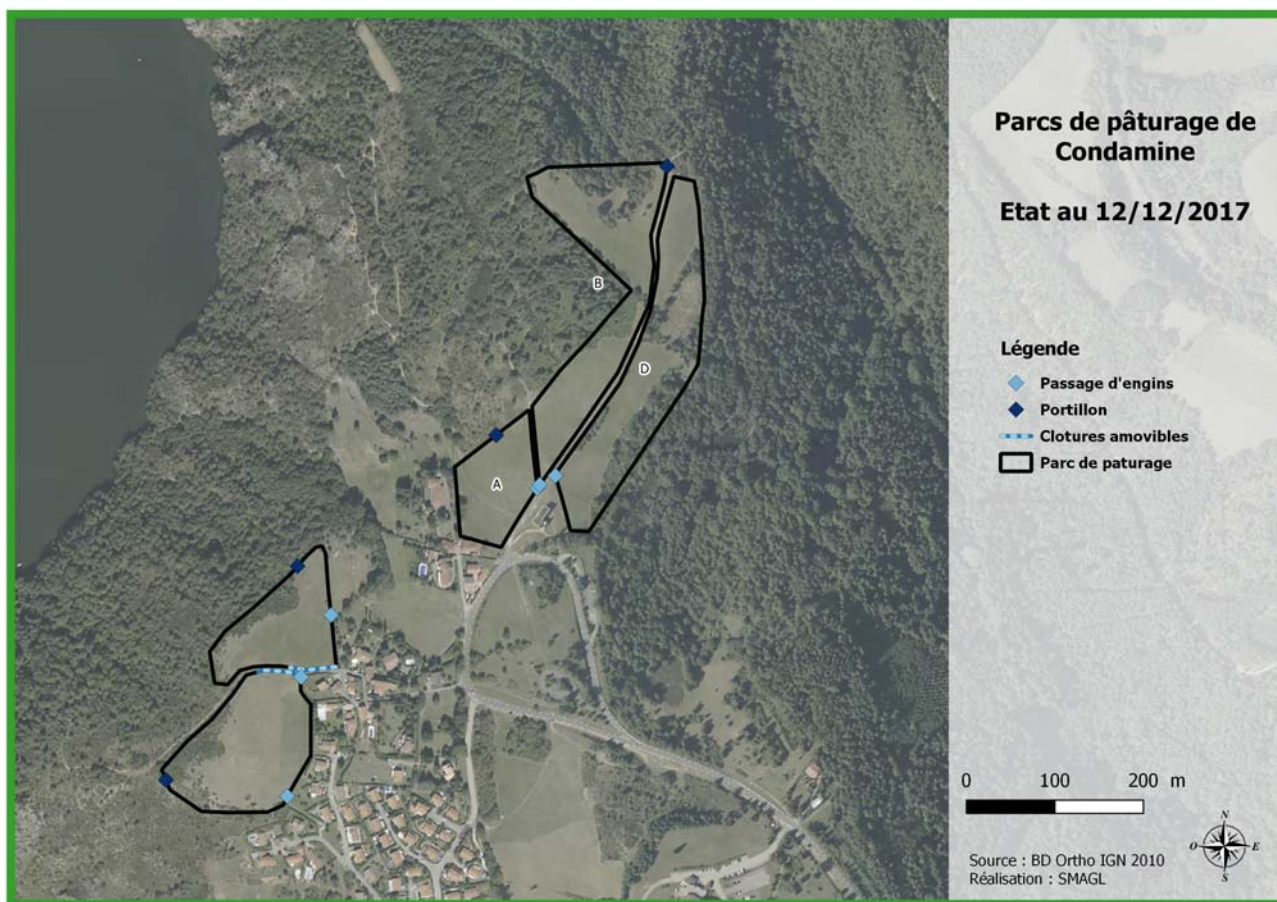
En 2016, 4 parcs ont été construits, soit la pose de 2 500 m de clôtures fixes pour 5,8ha de surface.

En 2017 les chantiers se sont poursuivis avec la mise en place de 2 nouveaux parcs sur le secteur de Mousset. Ces parcs ont la particularité d'être partiellement démontables sur une cinquantaine de mètres afin de dégager la vue hors période de pâturage. L'association Sauvegarde 42 a participé à la pose des clôtures dans le cadre d'un chantier bénévole.



Photo 5 : Clôture sur le plat Mousset

Au total, 6 parcs de pâturage ont été créés soit la pose par les équipes du SMAGL de 3 350m de clôture pour une surface totale de 8.83ha.



Carte 1 : plan des parcs de pâturage de Condamine

2.2. Gestion des espèces exotiques envahissantes

Opération de lutte contre la Berce du Caucase



Photo 6 : Chantier 2016 de destruction de la Berce du Caucase au bord du Lizeron

Cette année encore, l'équipe technique du SMAGL est intervenue pour freiner la colonisation de la Berce du Caucase dans la vallée du Lizeron. Une coupe a eu lieu en juin. Cette action est complémentaire de celle réalisée par l'équipe rivière de Saint-Etienne Métropole qui intervient plus en amont, dans le cadre du contrat de rivières Ondaine-Lizeron et des équipes techniques de Saint-Genest-Lerpt qui interviennent à proximité de leur local technique sur la station probablement à la source de l'invasion du Lizeron.

L'action dure maintenant depuis 5 ans et l'on constate une très forte diminution de la berce du Caucase sur le secteur géré par le SMAGL. Cette année seule une vingtaine de pieds ont été localisés et détruits.

🐿 Chantier de lutte contre le cotonéaster au Bréat

Le cotonéaster est un arbuste buissonnant de la famille des rosacées utilisé comme plante ornementale. Ses feuilles persistantes et ses nombreux fruits rouges en font une espèce très répandue dans les jardins. Cette espèce est considérée d'invasibilité intermédiaire dans la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) de l'Auvergne et plusieurs études réalisées en Belgique laissent à penser que cette espèce présente un potentiel envahissant fort.



Photo 7 : Rameau de cotonéaster

En 2017, un chantier mené en collaboration avec l'association sauvegarde 42 a permis de supprimer le cotonéaster dans des boisements de pin sylvestre au sud du hameau du Bréat d'où les pieds de cotonéaster se sont probablement échappés des jardins par semi ou par dépôt de déchets verts contaminés.

🐿 Opération de lutte contre la renouée du Japon



Photo 8 : Bosquet de renouée du Japon sur la presqu'île du Châtelet

En 2016, une opération de lutte a débuté contre un petit bosquet de renouée du Japon présent sur la presqu'île du Châtelet. L'action d'arrachage et d'exportation a été menée dans le but d'empêcher la colonisation du site par la renouée. Les arrachages se sont poursuivis en 2017. L'action est reconduite en 2018 avec une augmentation de la fréquence des arrachages.

🐿 Lutte expérimentale contre la renouée du Japon

L'université de Lyon a lancé en 2016 un appel à participation dans le cadre d'un projet animé par Soraya Rouifed portant sur la résistance biotique des renouées. Le but de cette expérimentation est d'allier fauche et mise en concurrence avec des espèces locales pour affaiblir puis remplacer durablement la renouée.

Le SMAGL s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a choisi de travailler avec l'ortie dioïque (autres choix possibles : houblon et sureau hièble). Le protocole consiste en la plantation de rhizomes d'ortie (minimum 5/m² sur une surface de 50m²) puis de faucher sélectivement la renouée du Japon en conservant les orties. Une zone témoin de même surface mais ou aucune plantation n'est effectuée est fauchée aux mêmes dates.



L'expérimentation a eu lieu sur la commune d'Unieux sur une parcelle en propriété du département de la Loire. Au total ce sont 5 passages de fauches (un par mois de mai à septembre) qui ont été réalisés en 2017 par le chargé de mission Natura 2000 et Amélie Chrétien, stagiaire au SMAGL. Les tiges coupées ont été laissées sur place pour éviter toute dissémination de propagules. Un panneau d'information a également été mis en place afin d'informer d'éventuels promeneurs sur les actions en cours.



Photo 9 : Site témoin après fauche de la renouée et panneau d'information

Le suivi de la station (densité de tiges, hauteur de tiges...) est assuré chaque mois par Soraya Rouifed et Nadia Sebei de l'université de Lyon. Un premier bilan de l'étude a été rendu en novembre et il apparaît qu'après un an de fauche la hauteur et la densité des tiges sont significativement inférieures sur la parcelle plantée d'orties que sur la parcelle témoin (sans plantation d'orties).

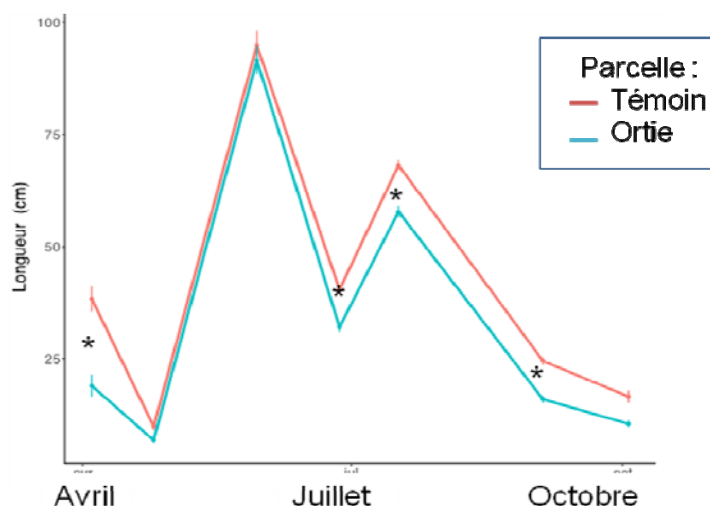


Figure 1 : longueur des tiges de renouées par parcelle au cours du temps

Un protocole similaire est prévu sur une station de renouée présente en RNR avec la mise en place d'une compétition par du frêne et du saule.



2.3. Lieu avec le plan de gestion de la RNR des gorges de la Loire

Dans le cadre de l'animation 2017 du site Natura 2000 des gorges de la Loire, le personnel du SMAGL intervenant sur la Réserve Naturelle Régionale a réalisé les actions suivantes :

	ACTIONS
Agents techniques	Surveillance et vieille écologique sur le site Appui à la mise en place de contrat Natura 2000 de Chamousset
Conservatrice SMAGL Nelly FELTER	Suivi des habitats d'intérêt communautaire sur le territoire de la RNR Canalisation et suivi des projets d'escalade Appui à la gestion des espèces envahissantes

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des gorges de la Loire, de nombreuses actions, également inscrites dans le Docob du site Natura 2000 sont menées conjointement. Celles-ci sont financées par la région Auvergne Rhône-Alpes.

L'ensemble de ces actions est listé dans le tableau suivant :

ACTIONS	PLAN DE GESTION RNR	DOCOB NATURA 2000
Conventionnement avec la FFME et déséquipement des falaises d'escalade et création d'un sentier montagne sur la pointe de Mousset	- AD 5 : Mise en place de conventions entre différents partenaires dans le cadre du respect du règlement de la RNR	- USAG 3 : Canalisation de l'escalade, sensibilisation des partenaires
Intervention sur la fougère aigle au Echandes et la berce du Caucase	- TE 7 : destruction des espèces introduites envahissantes	- GEST 12 : Elimination ou limitation des espèces « indésirables »
Poursuite du Suivi temporel des oiseaux communs (STOC)	- SE10 et SE7 : Suivi temporel des oiseaux communs (STOC EPS) et des espèces patrimoniales	- SUIV 2 : Amélioration de la connaissance scientifique
Mise en place de parc de pâturage au lieu dit Condamine pour améliorer l'efficacité et pérenniser le pâturage sur le site	- TE1 : Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou de transformation et gestion extensive de ces habitats par fauche ou pâturage	- GEST 2 et GEST 3: Restauration et gestion extensive des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture
Surveillance du site N2000 et de la RNR	- SE11 : assurer la surveillance de la RNR	- USAG 1 : réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins
Entretien du verger des Échandes	- TE 1 : restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles	- GEST 8. Réhabilitation et entretien des habitats semi-naturels à haute valeur écologique (verger)
Aménagement des tunnels à chiroptères	- TU 4 : Réhabilitation de tunnels	- GEST 11 : Repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères

3. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES

3.1. Suivis faunistiques

↳ Suivi des populations de passereaux forestiers

Chaque année, sur les gorges de la Loire, un suivi avifaune est réalisé sur un groupe d'espèces en particulier. En 2016, la LPO Loire a été mandatée pour effectuer le suivi des passereaux forestiers ce qui a permis la mise à jour du précédent inventaire sur les passereaux forestiers réalisé en 2011. La méthode de suivi employée ainsi que la localisation des points d'écoutes restent inchangées avec 30 points d'écoutes IPA (point d'écoute de 20 min consécutives) répartis équitablement entre les forêts de 6 sites.

Un rapport a été rendu en début d'année 2017. Au total 66 espèces ont été recensées avec un maximum pour le secteur de Chambles et un record à 45 espèces contactées. Sur le site Natura 2000 les espèces forestières et généralistes sont bien représentées mais on note également la présence d'espèces plus rares comme le pic épeichette ou le pigeon colombin. Les forêts de Caloire, composées d'une futaie irrégulière de chênes et de hêtres âgés, sont les plus diversifiées. Dans ces forêts 2 espèces rares ont été contactées pour la première fois dans les gorges de la Loire, il s'agit du grimpereau des bois et du pouillot siffleur



Photo 10 : Pouillot siffleur

↳ Recherche du Pic mar



Photo 11 : Pic mar

Le pic mar a été redécouvert dans les gorges de la Loire en 2012. Ce petit pic reconnaissable à sa calotte rouge affectionne les boisements caducifoliés anciens où il utilise les chênes comme site de reproduction. La présence de ce pic considéré comme en phase d'expansion au niveau européen porte à 6 le nombre d'espèces de picidés observées sur les gorges de la Loire.

En 2017, une étude a été menée par la LPO Loire afin de déterminer le statut de reproduction de l'espèce sur le site ainsi que le nombre de territoires occupés.

111 points d'écoutes ont été réalisés dans les milieux favorables au pic mar sur le site Natura 2000. Seuls 4 contacts ont été établis, tous cantonnés dans le sud des gorges (Unieux, Caloire, Saint-Maurice-en-Gourgois). Le nombre de territoires occupés par le pic mar est donc estimé à 3 ou 4. Cette étude aura permis

de découvrir 2 nouveaux sites de présence du pic mar connu jusqu'ici uniquement des forêts de Caloire et des Echandes.

🦇 Suivi hivernal des chiroptères

En France toutes les espèces de chauves-souris se nourrissent d'insectes. Ce régime spécialisé oblige les chiroptères à réduire grandement leurs activités durant la période hivernale du fait de l'absence de proies : les chauves-souris hibernent. Les principaux sites d'hibernation connus sont les anciens tunnels ferroviaires le long de la Loire.

Les suivis ont eu lieu le 7 janvier 2017 en présence de Nicolas Lorenzini, chargé d'études à la LPO Loire, du chargé de mission Natura 2000 et de 6 bénévoles. 7 espèces ont été contactées pour un total de 41 individus, un nouveau record pour les gorges de la Loire. Ces bons résultats s'expliquent notamment par les températures très froides au moment des relevés.

En 2017 des travaux d'aménagements ont débuté pour permettre une amélioration du potentiel d'accueil des tunnels des gorges de la Loire. Ces travaux concernent notamment la protection des tunnels par la pose de grilles afin de limiter le dérangement ainsi que la future mise en place de caissons dans les tunnels froids de la Noirie afin de créer des micro-habitats favorables à l'accueil des chiros.



Photo 12 : Rhinolophe en hibernation

🦦 Suivi de la loutre d'Europe



Photo 13 : Loutre d'Europe

La loutre d'Europe est une espèce emblématique des cours d'eau Français qui après avoir évité de peu la disparition est en reconquête de ses territoires d'autrefois. Dans le département de la Loire, d'où la loutre était encore absente récemment, la dynamique des populations est forte et la loutre colonise de nombreux petits cours d'eau du département ainsi que la Loire.

Afin de connaître le statut du mammifère sur les gorges de la Loire, des prospections à la recherche d'épreintes ont été menées au mois de janvier

(période d'activité maximale chez les mâles) sur les affluents de la Loire.

De nombreuses épreintes ont été relevées sur l'Ondaine du pont des Echantes jusqu'à la confluence avec la Gampille à Firminy ce qui indique que la loutre est bien installée sur le secteur. Un passage récent a également permis de repérer quelques épreintes au même endroit ce qui confirme la présence d'individus sur le secteur. Les confluences du Lizeron et du ruisseau de Grangent ont été prospectées sans succès.



🦎 Suivi du sonneur à ventre jaune – Stage Amélie CHRETIEN

Espèce pionnière et à forte valeur patrimoniale, le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est un crapaud européen dont l'aire de répartition est actuellement en déclin. D'après la liste rouge des amphibiens de France métropolitaine établie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le sonneur à ventre jaune est classé comme vulnérable. Il s'agit d'une espèce protégée en France, inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne, et d'intérêt communautaire selon la directive habitats-faune-flore.

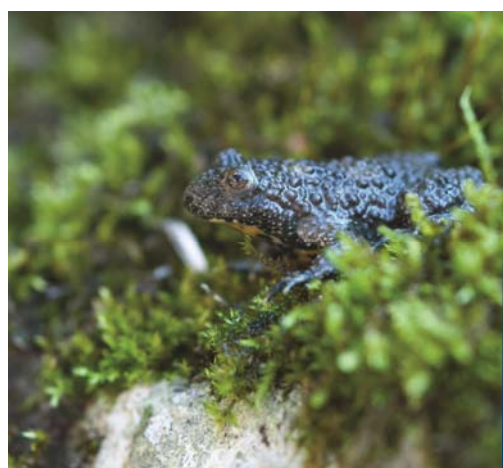


Photo 14 : Sonneur à ventre jaune

L'espèce, présente dans le site Natura 2000 des gorges de la Loire, a fait l'objet d'un suivi en 2010 puis en 2017 par méthode CMR (capture, marquage, recapture). 2 sites distincts sont présents avec une population isolée dans le vallon de Grangent qui se reproduit dans des ornières forestières maintenues par le passage de véhicules motorisés et 2 populations présentes en aval du barrage de Grangent dans des vasques rocheuses.

Les prospections ont été réalisées une fois par semaine pour chaque site, de début mai à fin juin, soit 9 passages. Pour chaque station, le passage a été réalisé de nuit une fois toutes les trois semaines. A chaque passage les individus capturés ont été photographiés, mesurés et pesés. Les estimations de taille des populations ont été réalisées à l'aide du logiciel Mark. Les principaux résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

		VALLON DE GRANGENT		BORD DE LOIRE RIVE DROITE		BORD DE LOIRE RIVE GAUCHE	
Effectifs 2010		Comptés	Estimés	Comptés	Estimés	Comptés	Estimés
Total		22	25	/	/	16	/
Adultes	Mâles	14	15			6	
	Femelles	5	6			7	
Subadultes		0	0			0	
Juvéniles		3	4			3	
Effectifs 2017		Comptés	Estimés [IC 95%]	Comptés	Estimés [IC 95%]	Comptés	Estimés [IC 95%]
Total		99	105 [100-122]	48	128 [78-265]	38	74 [50-141]
Adultes	Mâles	12	13 [12-17]	14	37 [23-76]	15	29 [20-52]
	Femelles	15	16 [15-21]	18	48 [30-94]	17	33 [23-58]
Subadultes		0	0	7	19 [11-43]	4	8 [5-19]
Juvéniles		71	76 [73-84]	9	24 [14-52]	2	4 [2-12]
		+ 1 adulte de sexe indéterminé					
Sex-ratio (M/F)		0,80		0,78		0,88	
Taille moyenne (cm) (EC)							
Adultes	Mâles	3,91 (± 0,25)		3,82 (± 0,30)		3,94 (± 0,25)	

	Femelles	4,14 ($\pm 0,40$)	4,28 ($\pm 0,31$)	4,14 ($\pm 0,35$)
Subadultes			3,11 ($\pm 0,24$)	3,24 ($\pm 0,11$)
Juveniles		2,44 ($\pm 0,24$)	2,58 ($\pm 0,25$)	2,61 ($\pm 0,37$)
Poids moyen (g) (EC)				
Adultes	Mâles	6,35 ($\pm 0,98$)	6,41 ($\pm 1,29$)	6,49 ($\pm 1,01$)
	Femelles	7,12 ($\pm 1,43$)	7,76 ($\pm 0,90$)	7,56 ($\pm 1,73$)
Subadultes			3,40 ($\pm 1,25$)	3,90 ($\pm 0,35$)
Juveniles		1,38 ($\pm 0,51$)	2,07 ($\pm 0,32$)	1,80 ($\pm 1,27$)

Tableau 2 : Résultats des effectifs et des données biométriques des différentes catégories d'individus au sein des populations de sonneurs à ventre jaune des trois sites étudiés

Quelques résultats importants :

- Nombre d'individus plus important qu'en 2010 probablement dû à l'effort de prospection
- Recapture d'individus adultes en 2010 donc âgés de plus de 10 ans
- Taux de recapture en bord de Loire moins bon que dans le vallon de Grangent probablement dû à la détectabilité des individus (beaucoup plus difficile à capturer en bord de Loire)
- Absence de subadultes dans le vallon de Grangent

L'un des résultats les plus marquants est l'absence de subadultes dans le vallon de Grangent alors que de nombreux juvéniles ont été rencontrés. L'hypothèse émise suite à ces résultats est que certaines années où les précipitations sont trop faibles ou mal distribuées les ornières du vallon de Grangent ne permettent pas l'accomplissement du cycle de reproduction du sonneur à ventre jaune. La proximité immédiate de boisement de qualité semble cependant être favorable à la survie des jeunes avec la capture de plus de 70 juvéniles. De plus les ornières forestières ne sont pas favorables à l'ensemble des amphibiens.

Afin de permettre une meilleure reproduction des amphibiens dans le vallon de Grangent, 4 mares ont été créées dans le cadre de l'appel à projet faune sauvage du département.

Données naturalistes générées au cours des actions Natura 2000

La présence de l'animateur Natura 2000 sur le terrain a permis la récolte de plus de 800 données naturalistes opportunistes en 2017 (données non protocolées). Les données sont saisies grâce à l'application Naturalist et transitent ensuite dans les différentes bases de données nationales.

Certaines données se révèlent particulièrement intéressantes :

- *Lestes dryas*, *Coenagrion mercuriale* (Annexe II DHFF) et *Lycaena dispar* (Annexe II & IV DHFF) ont été observés sur un même site à Chambles. *Lestes dryas* est une espèce extrêmement rare dans la Loire qui n'était pas connue du secteur, une autre observation a également été réalisée à Saint Maurice en Gourgois). De même l'agrion de mercure n'était pas connu des plateaux entourant les gorges de la Loire.





Photo 15 : *Lestes dryas*



Photo 16 : *Lycaena dispar*

- *Boyeria irene* est une espèce de libellule discrète capturée à la Noirie ou cette espèce a déjà été contactée auparavant (2 individus en 2014 et un individu en 2013). Il est possible qu'une population soit installée sur le secteur.
- La coronelle girondine est une petite couleuvre méridionale qui est en limite de son aire de répartition dans le département de la Loire. Cette année 2 individus ont été contactés sur les gorges de la Loire au niveau du barrage de Grangent. Ces données sont les 6 et 7^{ème} mentions pour le département de la Loire



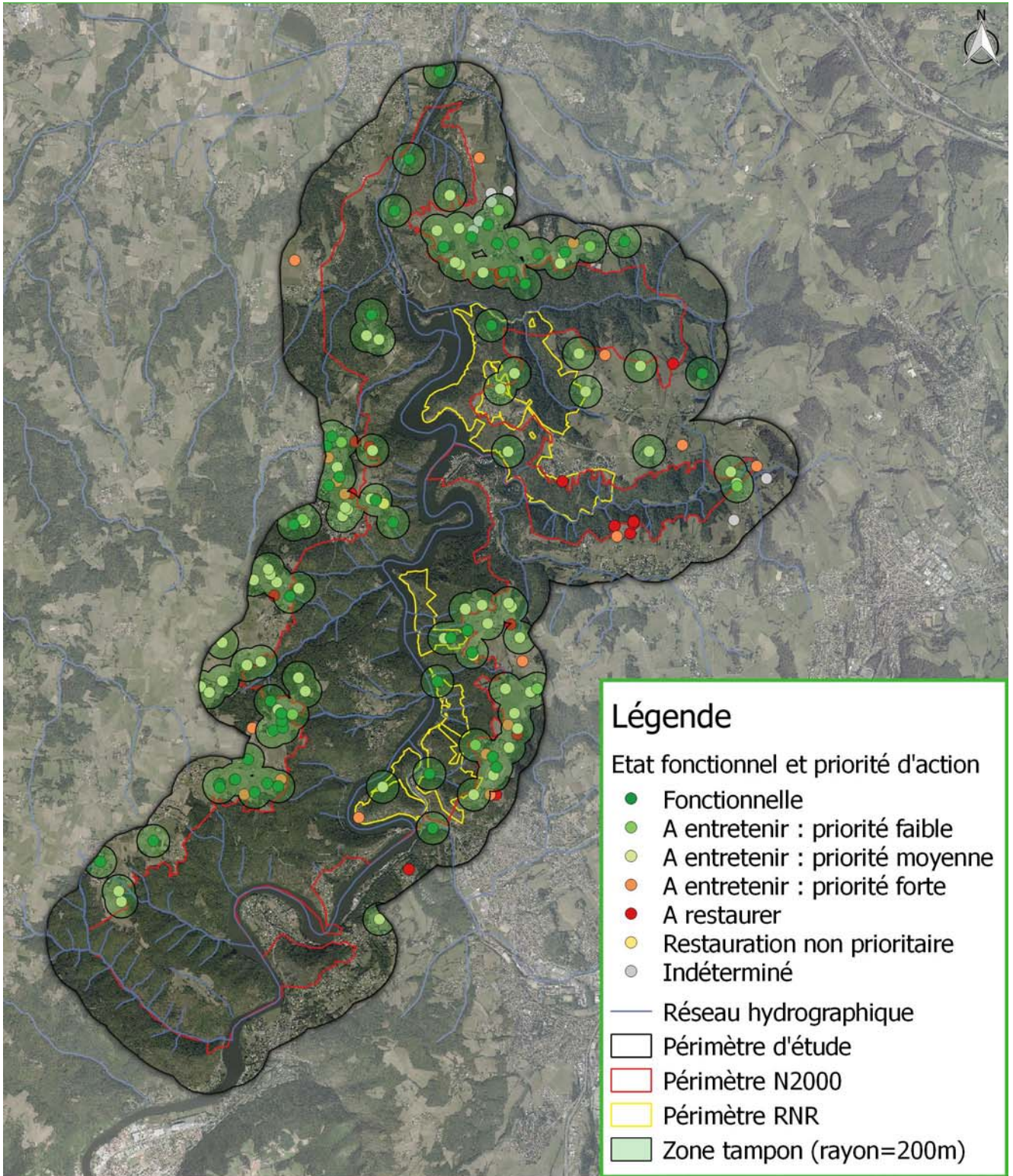
Photo 17 : *Coronella girondica*

3.2. Inventaire milieux naturels

🐞 Inventaires des mares des gorges de la Loire – Stage Amélie CHRETIEN

Les mares sont des milieux particulièrement intéressants qui abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. Sur le site Natura 2000 des gorges de la Loire aucun inventaire qualitatif ou quantitatif précis n'existait. En 2017 il a été décidé d'inventorier les mares présentes dans le site natura 2000 des gorges de la Loire ainsi que dans un rayon de 500 m autour du site (distance arbitraire définie par rapport à la distance de migration des amphibiens). La localisation précise ainsi que l'état de conservation ont été notés, les mares photographiées. Les données ont été saisies dans un tableau excel et sous forme de couche SIG permettant une visualisation de l'ensemble des mares sur le territoire. Cette base de données sera mise à jour suite à la création ou la découverte de nouvelles mares. Les détails du protocole ainsi que l'ensemble des résultats sont disponibles dans le rapport de stage d'Amélie Chrétien disponible sur demande





0 1 2 km

Réalisation : AC, site Natura 2000 des gorges de la Loire, SMAGL, août 2017
 Source cartographique : Orthophoto 2010

Carte 2 : Localisation et états des mares dans un rayon de 500m autour du site Natura 2000 des gorges de la Loire



Engagements MAEC

Initialement les engagements MAEC étaient prévus pour les années 2016, 2017 et 2018. Faute de financement suffisant, la campagne de contractualisation 2018 ne sera pas ouverte. Nous pouvons donc déjà tirer un bilan approximatif des engagements sur l'ensemble du territoire et sur les gorges de la Loire.

Sur l'ensemble du territoire, 39 exploitations ont été diagnostiquées pour un total de 30 engagements. Les diagnostics, même s'ils n'ont pas tous mené à des engagements ont permis de créer un lien avec les agriculteurs du territoire et de découvrir les pratiques de chaque agriculteur. Sur le territoire d'action du SMAGL, le chargé de mission Natura 2000 a participé à chaque diagnostic mené par la chambre d'agriculture et le CEN RA.

L'animation menée en 2016 par Solène Guillot sur le territoire du SMAGL a porté ses fruits avec 14 exploitations engagées sur le territoire du SMAGL. Tous les agriculteurs exploitant des parcelles en RNR sont notamment engagés.

Sur les gorges de la Loire, les engagements les plus courants sont la mesure système SHP (Système Herbagés et Pastoraux) accompagnée de mesures localisées comme l'entretien de mares, d'arbres isolés ou de haies. Ces mesures permettront notamment à l'avenir un maintien de pratiques agricoles extensives compatibles avec le maintien de la biodiversité ainsi que le maintien des infrastructures agro-écologiques (haies, mares...).

Suivi des agriculteurs

Chaque MAEC possède un cahier des charges précis allant des dates d'actions techniques à employer jusqu'aux obligations d'enregistrement inhérentes à chaque mesure. Le respect de ce cahier des charges peut être soumis à contrôle. Afin d'assister les agriculteurs sur un territoire sans historique MAE, une visite individuelle a eu lieu fin 2017 afin de répondre aux questions des exploitants et de les assister notamment sur la partie administrative. Ces visites permettent également de maintenir le lien créé avec les agriculteurs.

Actions complémentaires

Les engagements MAEC ont pris fin en 2017, cependant le PAEC se poursuit notamment avec la mise en place d'actions complémentaires.

- Une rencontre entre les différents opérateurs PAEC à l'initiative du CEN RA a permis de mettre en place un agenda commun où sont recensées les différentes actions et formations mises en place sur chaque territoire. Cet agenda permet une meilleure transmission des informations entre opérateurs et entre opérateurs et agriculteurs.
- Sur le territoire de notre PAEC une formation « agroforesterie et gestion des haies » ainsi qu'une formation sur la gestion pastorale seront proposées en 2018 afin de compléter l'offre de formation au niveau départemental.
- Un projet commun a été construit entre SEM et le PNR du Pilat afin de participer au concours prairies fleuries dans la catégorie prairie pâturée.



4.2. Appel à projet faune sauvage

En 2017, le département de la Loire a lancé un appel à projet dans le but de soutenir les actions en faveur de la faune sauvage ligérienne et notamment en faveur des espèces prioritaires de la stratégie faune.

Le SMAGL a déposé un projet de création et de restauration de mares à l'échelle de son territoire d'actions avec comme espèces cibles les amphibiens et notamment le sonneur à ventre jaune. Le projet est articulé autour de 2 grandes actions et s'appuie sur le stage d'Amélie Chrétien, réalisé en 2017, comprenant un inventaire des mares et de leur état écologique ainsi que le suivi des populations de sonneurs à ventre jaune du territoire.

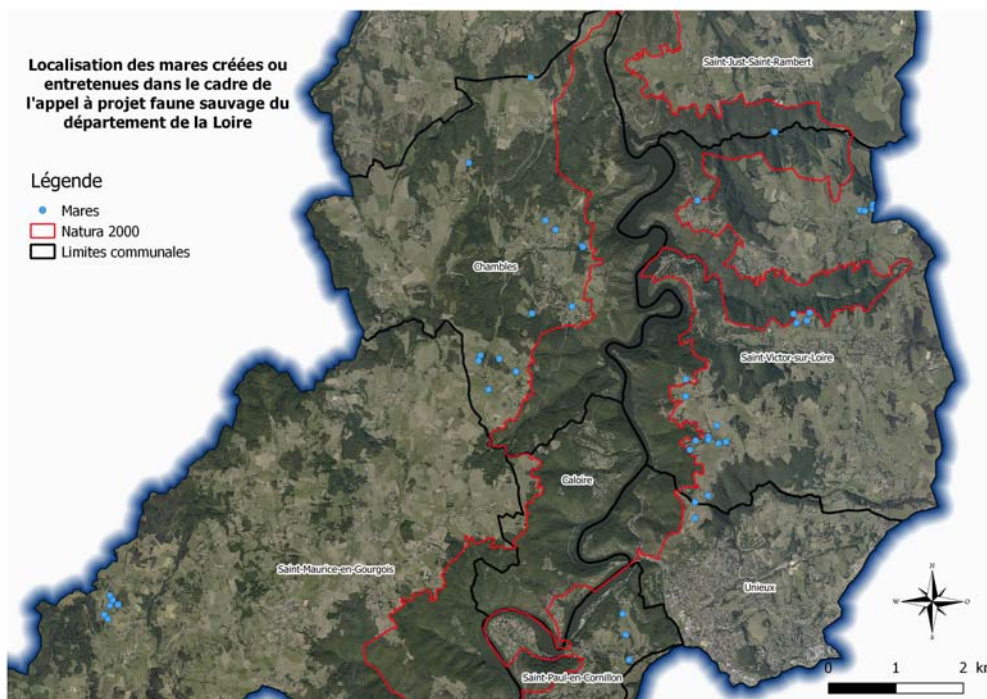
- La première action consiste en la création dans le vallon de Grangent de mares favorables à la reproduction des amphibiens (8 espèces recensées dans le vallon) et notamment du sonneur à ventre jaune. Afin que chaque espèce puisse accomplir son cycle de reproduction une mare de grande taille et profonde de 80 cm a été creusée (favorable à tous les amphibiens). Cette mare est accompagnée de 3 mares de petites tailles qui seront curées régulièrement afin d'éviter leur envahissement par la végétation restant ainsi favorables pour le sonneur qui apprécie les milieux perturbés.



Photo 18 : mare créée dans le vallon de Grangent

- La seconde action consiste en la création et la restauration de mares en prenant en compte l'ensemble des mares du territoire afin de recréer un réseau de mares fonctionnelles. Pour ce faire nous nous sommes appuyés sur la cartographie de l'état des mares réalisée en 2017. Les mares agricoles à fort enjeu potentiel ont également été mises en défend et équipées de bacs d'abreuvements (bacs eux même équipés de système anti-noyade) afin d'éviter le piétinement des berges et l'eutrophisation des eaux lié aux déjections animales.





Carte 4 : Mares entretenues ou créées dans le cadre de l'AAP faune sauvage

Au total ce sont 47 mares qui auront été entretenues ou créées par l'équipe technique du SMAGL (mares du vallon de Grangent incluses) entre fin novembre et début décembre 2017. Les mares ont été creusées à l'aide d'une mini-pelle 2.5T louée pour l'occasion et conduite par Christian DECHANDON (technicien SMAGL).

L'objectif de 15 mares annoncé dans l'appel à projet est donc largement dépassé. Cette réussite est notamment due à la bonne adhésion des agriculteurs qui ont participé activement aux travaux par exemple en assurant le déplacement de la mini-pelle entre les sites.

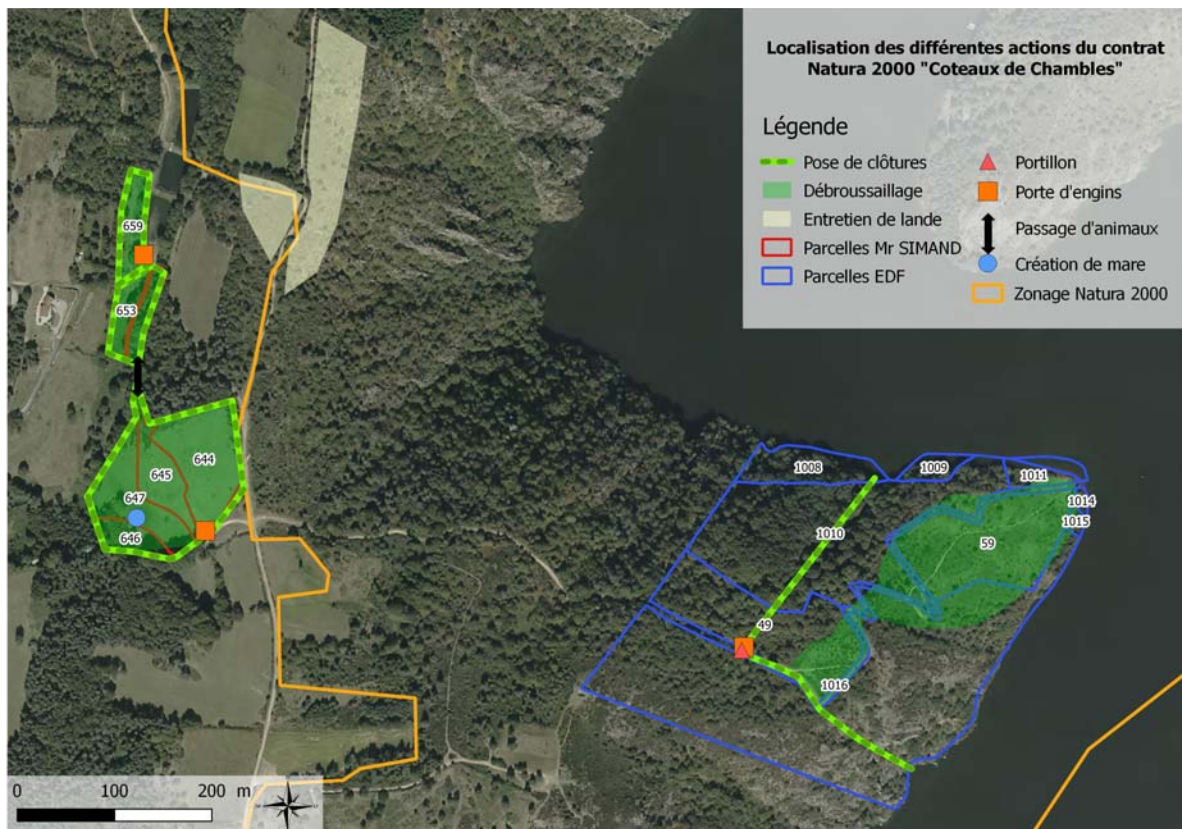
Les prochaines actions prévues seront assurées dans le cadre de l'animation Natura 2000 et porteront sur le suivi de la colonisation des mares par les amphibiens ainsi que sur la fonctionnalité des mares créées (présence d'eau durant la période de reproduction des amphibiens). Le prochain suivi du sonneur à ventre jaune qui sera réalisé dans un délai de 5 à 7 ans tentera également de mesurer l'impact de la création des mares sur les effectifs du vallon de Grangent.

4.3. Contrat Natura 2000 : Coteaux de Chamousset

Les coteaux de Chamousset, situés sur la commune de Chambles, présentent une importante diversité faunistique et floristique liée à une mosaïque de milieux diversifiés (landes, prairies, forêts). Cette mosaïque était autrefois entretenue par une activité pastorale extensive qui a aujourd'hui fortement diminué voir disparu sur certains secteurs entraînant l'homogénéisation des habitats naturels.

Dans le but de maintenir une diversité d'habitats favorables à la faune présente sur les gorges de la Loire, le SMAGL a déposé en septembre 2017 un projet de contrat Natura 2000. Ce projet a pour objectif le retour d'une activité pastorale sur le secteur et ainsi le maintien des milieux ouverts. Les différentes actions sont représentées sur la carte ci-dessous :





Carte 5 : Localisation des actions à mener dans le cadre du contrat Natura 2000 « coteaux de Chambles »

Le calendrier ainsi que le détail des actions est présenté dans le tableau ci-dessous. Les actions de travaux sont prévues pour se terminer fin 2018, ce qui permettra de mettre en place un pâturage ovins début 2019.

ACTION	DETAILS	REALISATION
Conventionnement	Mise en place de conventions avec les propriétaires et l'éleveur	Juillet 2017
Déclôturage des parcelles SIMAND	Une ancienne clôture composée de 3 fils barbelés entourait les parcelles de Mr SIMAND. La clôture a été arrachée pour être remplacée par une clôture à mouton	Novembre 2017
Création d'une mare	Afin de permettre l'abreuvement du troupeau dans les parcelles de Mr SIMAND, il est prévu d'entretenir une ancienne mare et de l'équiper d'un bac d'abreuvement pour limiter les détériorations liées au piétinement	Novembre 2017
Broyage de réouverture	1 ^{er} broyage lourd de réouverture des parcelles (gyrobroyage)	Hiver 2017-2018
Pose des clôtures	Pose des clôtures à mouton sur toutes les parcelles par l'équipe technique du SMAGL	Printemps 2018
Entretien de lande	Coupe d'arbres sur les secteurs de lande en cours de fermeture par les ligneux	Automne 2018
Broyage d'entretien	2 nd broyage d'entretien avant la mise en place du pâturage	Automne 2018
Mise en place du pâturage	Mise en place d'un troupeau de brebis par Mr Reynaud, agriculteur biologique à Chambles	Printemps 2019

Tableau 3 : calendrier de réalisation des actions du contrat Natura 2000



Suite à une réunion avec l'association de chasse de Chambles, il a été décidé d'ajouter 2 portes sur les clôtures de la pointe de Chamousset afin de permettre un meilleur déplacement de la grande faune ainsi que des passages sautoirs pour faciliter le passage des usagers.

Un cahier des charges définissant notamment les dates et pressions de pâturage a été établi avec l'agriculteur.

4.4. Mise à jour de la cartographie des habitats Natura 2000

La cartographie des habitats naturels est une des bases permettant de cibler les actions liées à l'animation du Docob Natura 2000. En 2017, des fonds Etat dédiés à la mise à jour des cartographies d'habitats ont été débloqués. Le site Natura 2000 des gorges de la Loire a été retenu et la mise à jour de la cartographie des habitats naturels est prévue pour 2018.

La cartographie des habitats en RNR ayant été mise à jour en 2016, seuls les secteurs hors RNR seront prospectés soit une surface de 2230ha (plan d'eau de Grangent compris).

4.5. Suivi rapaces nicheurs

En 2017, un reliquat de fonds Etat affectés aux actions de suivis naturalistes a permis au SMAGL d'obtenir une subvention exceptionnelle. Cette subvention permettra de financer la partie Natura 2000 du suivi des rapaces nicheurs présents dans les gorges de la Loire. La seconde partie du suivi est financée dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle régionale.

4.6. Atlas de Biodiversité Communales (ABC)

↳ Présentation de la démarche

Les ABC sont des démarches communales ou intercommunales qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Sur le territoire du SMAGL, le secteur des gorges est très bien connu notamment grâce à la présence de dispositif tel que la RNR ou Natura 2000 mais ces dispositifs ne couvrent que 20% du territoire total du SMAGL. De plus, ces secteurs méconnus possèdent un fort potentiel de par leur proximité avec le réservoir biologique des gorges de la Loire et par la présence d'habitats remarquables rares dans les gorges (zones humides).

Le projet suivant vise donc à améliorer fortement les connaissances des milieux naturels (habitats et espèces), à impliquer les habitants en leur permettant de découvrir la biodiversité présente sur leur commune et à informer les communes sur les enjeux de biodiversité de leur territoire. Le projet couvrira 6 communes (Saint-Maurice en Gourgois, Caloire, Chambles, Saint-Paul en Cornillon, Unieux, Saint-Victor sur Loire). La commune de Saint-Just Saint-Rambert dont une faible surface du territoire fait partie des gorges n'est pas incluse dans cette appel à manifestation, cependant un état des lieux des connaissances sera réalisé en parallèle sur ce territoire.



Etat des lieux des connaissances

Le premier objectif de ce projet consiste en la recherche et la compilation de toutes les données concernant le patrimoine naturel sur notre secteur d'intervention. Ces données seront analysées (qualitativement et quantitativement) afin de définir les connaissances qu'il sera nécessaire d'acquérir dans le cadre de l'ABC. Les données seront consignées dans une base et représentées de manière cartographique. Il est à noter qu'un travail d'état des lieux des connaissances a déjà été produit sur les communes de Caloire, Saint-Paul en Cornillon, Unieux et Saint-Victor sur Loire. Ces travaux, financés par Saint-Etienne Métropole, seront mis à jour à l'aide des dernières données disponibles mais représentent un gain de temps considérable dans la mise en place de l'ABC.

Amélioration des connaissances

La première phase de ce travail consistera en la mise en place d'une cartographie des habitats de chaque commune concernée par le projet, cette cartographie servira de base à la définition des zones de prospections prioritaires qui seront ensuite prospectées plus spécifiquement à la recherche d'espèces patrimoniales. La présence de mares sera relevée et viendra compléter l'inventaire 2017 des mares du site Natura 2000, l'hydrographie des cours d'eau, souvent incomplète sur les cartes IGN, sera mise à jour.

La seconde phase d'amélioration des connaissances consistera en la mise en place des inventaires et des suivis nécessaires à la rédaction d'un futur plan d'actions en faveur de la biodiversité sur les communes du projet. Ces inventaires seront réalisés en interne ou par l'intermédiaire de nos partenaires (LPO Loire, FRAPNA, CBN MC...) en utilisant des protocoles reconnus au niveau national (liste des protocoles fournie par le MNHN) afin de faciliter l'incorporation des données dans les bases de données régionales et nationales.

Communication

La communication est l'une des actions les plus importantes dans la réalisation d'un atlas à une échelle communale. En effet, il nous semble primordial d'impliquer les populations dans la démarche des atlas afin que les habitants s'approprient les enjeux de biodiversité de leur territoire. Cette implication passe par la production de supports de communication et l'alimentation régulière de notre site internet sur l'avancement de l'atlas, mais il est également prévu d'organiser des sorties naturalistes à destination des habitants des communes ainsi que des réunions d'informations. La mise en place d'inventaires participatifs sur des espèces facilement identifiables est également prévue.

Rendu

Le rendu attendu suite à cette étude est un atlas cartographique compilant toutes les données récoltées au cours du projet ainsi que l'analyse qu'il en a découlé (rupture de corridor, zone à fort enjeux...). Un plan d'actions en faveur de la biodiversité sera ensuite remis à chaque commune, il servira notamment de base à la mise à jour de futurs documents d'urbanisme ou la réalisation d'actions de gestion : création de mares, de haies. Une réunion de restitution sera organisée afin de

présenter les résultats et conclusions aux habitants de chaque commune.

Les données produites seront transmises aux niveaux régional et national ainsi qu'à nos partenaires réalisant des actions en faveur de la biodiversité sur le territoire concerné (SEM porteur du contrat vert et bleu, FRAPNA co-gestionnaire de la RNR)

📅 Calendrier prévisionnel

ACTIONS	RESULTATS PREVUS	ANNEE DE REALISATION		
		2018	2019	2020
Lancement de l'ABC	Réunion de démarrage (élus, habitants)	X		
	Collecte et analyse des données	X		
	Mobilisation des partenaires, création d'un COPIL	X		
	Mise à jour des états des lieux existants	X		
	Plan de prospections	X		
Prospections complémentaires	Cartographie des habitats (typologie EUNIS, hydrographie)	X	X	
	Inventaires faune	X	X	X
	Analyse TVB		X	X
	Diffusion et intégration des données		X	X
Sensibilisation	Animation auprès des habitants	X	X	X
	Inventaires participatifs		X	X
Rendu	Document de synthèse simplifié		X	X
	Atlas cartographique de synthèse + rapport		X	X
	Plan d'actions en faveur de la biodiversité			X
	Réunion de restitution			X

Tableau 4 : Calendrier prévisionnel de l'avancement des actions ABC



5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1. Participation à des manifestations

MANIFESTATION / PUBLIC	CONTENU	DATE
Agents techniques ville de Saint-Etienne	Sortie à la découverte du patrimoine naturel des gorges de la Loire accès autour de la gestion des milieux et de la découverte de la faune	16 mai
Journée animateurs Natura 2000	Journée dédiée aux animateurs Natura 2000 du département. Ces journées permettent d'échanger et d'être informé directement par les services de l'Etat des programmes à venir mais également d'échanger entre animateurs Natura 2000 sur les actions menées sur chaque territoire	18 et 19 mai
Service FEADER	Sortie nature commentée à la découverte de la faune et de la flore des gorges de la Loire réalisée auprès des services FEADER de la région Rhône-Alpes	12 juillet
Journée EEE CPIE mont du Pilat	Journée destinée aux agents techniques des communes axées sur une découverte des différentes espèces envahissantes ainsi que des moyens de lutte. Une présentation des actions de lutte du SMAGL contre les EEE a eu lieu suivie d'une sortie de terrain à la découverte des espèces envahissantes	5 octobre
Fête de la science	Le thème de l'édition 2017 de la fête de la science était : « les idées reçues ». Le SMAGL a proposé une animation nature axée sur ce thème avec la découverte des idées reçues colportées sur la faune et la flore de nos régions	7 octobre

Tableau 5 : récapitulatif des manifestations

5.2. Communication

La communication a été réalisée en concertation avec Ingrid PERRET, chargée de mission au SMAGL, dans le cadre de sa mission de communication inscrite sur la demande de subvention 2017.

↳ Mise à jour du site internet

Tout au long de cette année 2017, l'ensemble des informations, actions et animations relatives au périmètre Natura 2000 et au PAEC ont permis d'alimenter le site internet des Gorges de la Loire : du SMAGL (www.gorges-loire.fr).

Les infos ont également été relayées sur la page facebook du SMAGL : <https://www.facebook.com/gorgesdelaloire/>



5.3. Animation foncière

Veille SAFER

Comme chaque année encore nous avons maintenu notre mission de suivi et de surveillance du marché foncier sur les Gorges de la Loire, via une convention avec la SAFER.

En 2017, nous avons reçu environ 95 notifications de ventes par la SAFER, la plupart se situant hors du site N2000. Les informations sur les parcelles en vente dans les gorges de la Loire et notamment à proximité de la réserve naturelle ont été transmises aux gestionnaires de la RNR ainsi qu'au département qui dispose d'une stratégie foncière dans le cadre de la politique ENS.

6. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.1. Organisation de la gouvernance du site

La mise en place de l'animation Natura 2000, du PAEC SEM et gorges de la Loire ainsi que les différentes actions menées par le SMAGL ont permis la rencontre de nombreux partenaires lors de réunions ou sorties de terrain.

L'ensemble de ces réunions est retracé dans l'[annexe 2](#).

6.2. Gestion administrative et financière

En 2017 l'animateur a déposé plusieurs demandes de financement et de paiement listées dans le tableau ci-dessous.

On note la réouverture en 2017 du financement des contrats Natura 2000 (uniquement sur des fonds Etat) après plusieurs années sans financement.

Divers appels à projets portés par le département de la Loire (stratégie faune) ou l'agence française pour la biodiversité (ABC) ont également vus le jour. Le SMAGL a déposé avec succès des projets dans ces différents dispositifs et a également profité de reliquats de fond Etat pour financer d'autres projets ce qui explique le nombre important de demande de subventions déposées en 2017 (7 demandes pour un total d'environ 173 000 €, le cout total des projets étant estimé à environ 210 000€ (dont ABC répartis sur 3ans)).

Demande de subvention et de paiement

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des subventions en cours ou soldées durant l'année 2017. Le détail des financements est disponible dans chaque dossier de demande de subvention.

ACTION	DATE DE LA DEMANDE	MONTANT SUBVENTION	PAIEMENT / ACOMPTE	DATE PAIEMENT
- Animation Natura 2000 2016	21/12/2015	41 526.02 €	41 526.02€	16/11/2017
- Animation Natura 2000 2017	20/12/2016	35 499.06 €		
- Animation Natura 2000 2018	23/10/2017	35 227.28 €		
- Animation PAEC 2016	21/12/2015	13 880.34 €		
- Animation PAEC 2017	19/12/2016	16 880.34 €		
- Animation PAEC 2018	8/12/2017	7 195.49 €		
- Contrat Natura 2000 « Coteaux de Chamousset »	6/10/2017	17 917 €		
- Suivi des rapaces	12/07/2017	5 100 €		
- Appel à projet faune sauvage	18/04/2017	2 328 €		
- Cartographie des habitats naturels	9/10/2017	36 000€		
- Atlas de biodiversité communaux	14/09/2017	69 706.25€	20 821.87€	

Concernant l'animation 2018 du site Natura 2000, elle sera répartie sur 2 postes :

- chargé de mission Natura 2000, Fabien HUBLE
- chargée de communication du SMAGL (Ingrid PERRET) pour les actions de communication qu'elle réalise déjà.
- Un stage de 6 mois est également prévu axé sur la mise en place de contrat Natura 2000, au suivi des mares dans le cadre de l'appel à projet faune sauvage du département ainsi que pour apporter son aide à la mise en place des ABC



ANNEXE 1 : Plaquette gestion des mares

Comment créer une mare ?

Réglementation

Il est interdit de créer une mare :

- à moins de 25m d'un point d'eau utilisé pour des activités humaines et à moins de 50m d'une habitation (Règlement Sanitaire Départemental)
- à moins de 35m d'un cours d'eau ayant un lit mineur d'une largeur supérieure à 7.5m et à moins de 10 m pour les largeurs inférieures (Loi sur l'eau)

Il est également interdit de détourner un ruisseau ou de l'empêcher de s'écouler pour alimenter une mare.

Démarche nécessaire

- Surface < 1000 m²
Demande d'autorisation en mairie pour vérifier la compatibilité avec les règlements d'urbanisme
- Surface comprise entre 1000m² et 3ha
Déclaration auprès de la MISE*, en charge de vérifier la conformité du projet avec la législation
- Surface > 3 ha
Demande d'autorisation auprès de la MISE

*MISE : Mission Inter Services de l'Eau

Comment créer une mare ?

- Choisir le bon emplacement : en bas de pente pour que la mare soit alimentée par ruissellement et à distance des axes routiers pour limiter le risque de collisions avec les amphibiens et le risque de pollution.
- Prévoir une bande enherbée de 2m minimum autour de la mare. La quantité de matière en suspension et de nitrates apportée par le ruissellement des eaux sera plus faible.
- Préférer un sol argileux pour avoir un fond imperméable. Si besoin, étanchéifier avec de l'argile naturelle ou à l'aide d'une bâche.
- Créer une mare de 0.70m de profondeur au minimum, pour avoir de l'eau en permanence même en cas de sécheresse et de 1.30m au maximum, afin que le fond soit éclairé.
- Préférer des berges en pente douce, pour favoriser la diversité floristique.

Quand ?

En fin d'été, pour que la mare se remplisse naturellement avec les pluies d'automne.

Attention

Ne pas importer d'espèces animales !

La délocalisation d'espèces protégées telles que les amphibiens est interdite, et l'introduction de poissons est néfaste pour les amphibiens et les insectes. La colonisation par la faune et la flore se fera naturellement.

Vous connaissez la position d'une mare ? Contactez le SIVAGL !

Localisation des mares sur le site Natura 2000 des Gorges de la Loire et ses environs

Legende

- Mares
- Site Natura 2000
- Zone d'étude
- Limites communales

Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire
13 rue d'Arcueil - 42000 Saint-Etienne
tel : 04 77 43 24 46 - fax : 04 77 43 21 76
contact@smag.com www.smag.com

LES MARES - GUIDE Technique

Entretien

Création

Gestion

A, P, 3 axes d'engouffrement pour une plus grande pérennité de l'ouvrage !

Qu'est-ce qu'une mare ?

D'origine souvent anthropique, les mares sont des étendues d'eau stagnantes permanentes ou temporaires de surface inférieure à 5000m² et d'une profondeur maximale de 3m. Véritables éléments du paysage, elles présentent une valeur patrimoniale, écologique, esthétique et pédagogique.

Ne pas confondre avec un étang qui est généralement à vocation piscicole, parfois aménagé d'une digue et alimenté par un cours d'eau.

Le savez-vous ?

Chaque année à la fin de la saison de la pêche, les mares sont les premières à se remplir d'eau !

De nombreux services rendus

- Reserve d'eau pour l'alimentation des animaux
- Reservoir de biodiversité
- Rôle tampon contre le ruissellement : lutte contre les inondations et l'érosion des sols

Protéger une espèce, c'est aussi conserver son habitat !

Un fort potentiel biologique

Une mare est une véritable source de diversité faunistique et floristique !

Amphibiens, libellules, oiseaux, reptiles, mammifères... Les espèces animales concernées sont nombreuses et certaines d'entre elles sont classées d'intérêt communautaire. Les espèces végétales sont également diverses et variées parmi les plantes aquatiques et les plantes du bord des eaux.

Une mare, c'est bien ; un réservoir fonctionnel, c'est encore mieux !

Un écosystème menacé

Depuis 1950, entre 30 et 40% des mares ont disparu en France.

Les causes ?

Principalement l'urbanisation croissante, les changements de pratiques agricoles et le manque d'entretien, qui peuvent conduire au comblement de la mare puis à sa disparition.

Comment entretenir les mares ?

Gestion de la végétation terrestre

Realiser une fauche ou un débroussaillage pour que la mare soit ensolfée sur 2/3 de sa surface

Les arbres, arbustes et certaines plantes telles que les ronces peuvent empêcher la lumière de passer et provoquer un dépôt important de débris végétaux, favorisant le comblement de la mare.

Conseil

Laisser une partie végétalisée, appréciée par certaines espèces animales

Gestion la végétation aquatique

Realiser un fauchage, échelonné sur plusieurs années pour limiter l'impact sur la faune et la flore

Il est courant d'observer des mares couvertes de lentilles d'eau, lorsqu'une quantité trop importante d'éléments nutritifs est apportée, suite à un fort piétinement par les animaux par exemple. La mare perd alors ses fonctions écologiques.

Un fauchage est un processus rapide qui peut être fait une fois par an si nécessaire.

Quand agir ?

De début septembre à fin octobre, après la période de reproduction de la majorité des espèces animales inféodées aux mares.

Curage

Enlever la vase à l'aide d'une pelle ou d'une baquetnette, en automne

Un curage permet d'éviter les risques de comblement, et la vase extraite peut être utilisée comme amendement organique

Conseil

Laisser à proximité de la mare les débris végétaux et la vase extraite pendant quelques jours pour permettre aux espèces animales telles que les larves de libellules de retourner à l'eau.

Des possibilités d'aménagements

- Mise en défens par la pose de clôtures, en partie ou en intégralité
- Mise en place d'un abreuvoir ou d'une pompe à muserie reliée à la mare

Le but ?

Eviter un piétinement excessif par les animaux pour garder les berges en bon état et éviter l'altération de la qualité de l'eau. La fonction d'abreuvoir de la mare est conservée !

ANNEXE 2 : Planning des réunions 2017

DATE	Validations politiques	Echanges techniques	Coordination et échanges avec les territoires voisins	Rencontres avec les services de l'Etat
12/01	COFIL N2000			
18/01			COTECH CVB	
24/01	Comité Consultatif RNR			
01/02	COFIL CVB			
07/02				Evaluation incidence bateau de croisière et entretien animation Natura 2000
02/03		Echanges avec habitants Condamine pour parcs de pâturage		
28/03			Mise en place protocole renouvelée avec Univ Lyon	
03/04		Groupe de travail RNR		
10/04		Ville de Saint-Etienne pour AAP faune sauvage		
11/04			COTECH CVB	
21/04		Rendu des diagnostics agricoles		
24/04				
25/04			Actions PAEC et financements	
27/04	Comité de validation des engagements PAEC			
09/05		Chasse de roche pour AAP faune sauvage		
10/05		Rencontre animation FDC 42		
18/05				Journée Natura 2000
19/05				
23/05		Gestion forestière des gorges CRPF		
06/06			Avancement PAEC avec SEM / CEN RA/ CA42	
08/06		Echanges animateurs PAEC		
14/06	Comité consultatif RNR			
29/06				Visite terrain DDT
30/06			COTECH Pole Gestion	



03/07		Avancement PAEC SEM		
04/07			COTECH PRAO	
13/07		Actions Complémentaires PAEC		
04/09			Réunion InterPAEC	
19/09			COTECH CVB	
03/10				RDV DDT
05/10		Journée EEE CPIE		
25/10		Projet ABC LPO		
14/11			PAEC SEM	
24/11				Bilan annuel DDT
DATE	Validations politiques	Echanges techniques	Coordination et échanges avec les territoires voisins	Rencontres avec les services de l'Etat
28/11		Mairie Chambles pour Contrat Natura 2000		
28/11		Bilan Renouée Montbrison		
06/12		LPO protocoles ABC		
07/12	COFIL PAEC			

Pour des raisons de lisibilité, l'ensemble des visites agricoles : diagnostics agricoles et visites de suivi administratif n'ont pas été saisies dans le tableau ci-dessus.

